

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 24 janvier 2022

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 24 janvier à 18h30 en réunion publique.

Les 15 élus étaient présents. Les sujets traités étaient les suivants :

- **SOUTIEN AUX SALARIES DE LA SAM :** (Mmes Puech Véronique, Hazard Christine et M. Soulié Serge n'ont pas pris part au vote étant directement impactés par cette décision).
Dans le contexte actuel de la liquidation de l'entreprise SAM, les élus souhaitent en plus de l'appui déjà apporté, soutenir une nouvelle fois les salariés de la SAM en versant une somme de 500€ à la caisse de solidarité qui se chargera de reverser le don aux concernés (voté à l'unanimité).
- **MODERNISATION DE LA TELEPHONIE DES BUREAUX DE LA MAIRIE :**
Le système de téléphonie de la mairie étant obsolète et nécessitant une modernisation pour s'adapter à l'arrivée de la fibre optique sur la commune en 2022, les élus, à l'unanimité, décident d'opter pour une solution de téléphonie hébergée et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.
- **AVENANT AU MARCHE ANSAMBLE :**
Conformément à la réglementation imposée par la loi EGALIM du 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de faire évoluer la prestation de fourniture des repas par le biais d'un avenant au contrat passé avec ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE. Ainsi le prestataire s'engage à réaliser ses repas à hauteur de 50% de la prestation en produits sous signes de qualité et durables, dont 20% en produits issus de la filière biologique. Ceci à une incidence sur la tarification appliquée à la commune.
- **LOCATION PROVISOIRE DU HANGAR « MANÈGE COUVERT » :**
Les élus à l'unanimité autorisent la location provisoire sous forme de bail précaire d'une partie du bâtiment « manège couvert » à l'entreprise « Le bois de la Vallée du Lot », représentée par M. Philippe LAC, pour qu'elle puisse entreposer son matériel pendant une période de moins d'un an.
- **TRAVAUX D'EMBELLEMENT DU HAMEAU DE LA BORIE DE PAGAX :**
Dans le programme de mandature, il était prévu de réaliser des aménagements d'embellissement et de lieux de convivialité dans les hameaux. Afin de faire un diagnostic précis des besoins, la commission voirie avait organisé une tournée en juillet 2020. Suite à cet état-des-lieux, seul le hameau de « La Borie de Pagax » permettait un tel aménagement. Pour ce faire, et au vu des demandes de M. Domergue et Mme Dubruel, les élus ont décidé à l'unanimité de contribuer à la réparation de la toiture du four à pain, d'aménager une chaussée provisoire aux abords de ce même four, d'installer un banc pour faciliter la rencontre des habitants et ainsi créer un lieu d'échange et enfin de prévoir l'élagage de certains arbres. Les prévisions budgétaires seront inscrites sur le budget 2022.
- **CONDITIONS D'ACCES A UN TERRAIN PRIVE DEPUIS UNE VOIE COMMUNALE :**
M. le Maire rappelle qu'une autorisation de voirie permettant l'accès à un terrain privé est nécessaire à toute demande de permis de construire. Il précise également que lorsque cette voirie est longée par un fossé en terre, cet accès doit être busé pour permettre l'écoulement des eaux. Afin de réglementer et faciliter la réalisation de ces travaux dans les normes, la commune souhaite par délibération acter le principe de délivrance d'une demande d'autorisation qui encadrera les conditions pour les travaux, les matériaux utilisés et définir le coût pour la commune et les pétitionnaires. La commune fournira une buse annelée de D300 et de longueur 6m pour chaque autorisation de voirie.
- **DECOUPAGE PARCELLAIRE POUR AMENAGEMENT DE DEUX PARCELLES CONSTRUCTIBLES LIEU-DIT « PUECH MEJA » :** (Mme Faugière quitte la salle et ne prend pas part au vote car elle est intéressée par l'affaire qui fait objet de cette décision).
Les élus valident le projet de redécoupage des parcelles B 1009, 1008 et 1007 appartenant à la commune pour en faire 2 parcelles constructibles d'environ 680 m² pour la première et 1 270 m² pour la seconde. Est compris dans ce projet, l'aménagement d'un accès à ces trois parcelles et la création d'un espace de repos devant le petit bâtiment dans le cadre de l'aménagement de la route de la Prade. Les élus décident de proposer les deux nouvelles parcelles créées à la vente au prix de 22€ le m² avec une marge de négociation.
- **VENTE BATIMENTS EXISTANTS PARCELLES B 1009 « LIEU-DIT PUECH MEJA » :** (comme pour la décision précédente, Mme Faugière quitte la salle et ne prend pas part au vote).
Suite aux décisions du conseil de valider le découpage des parcelles B 1009, 1008 et 1007, et suite à la demande de M. Bergon, actuellement locataire du bâtiment existant situé sur la parcelle B 1009, les élus décident de vendre le four à pain et l'atelier ainsi qu'une partie de cette même parcelle d'environ 350 m² au prix de 20 000€ TTC à M. Bergon.

Informations et questions diverses :

- M. le Maire informe l'ensemble du conseil que Mme Véronique Puech, adjointe au maire, démissionne de son poste. En revanche elle garde ses fonctions de conseillère municipale.
- M. le Maire annonce à l'assemblée que le permis de construire d'un ensemble de 6 maisons à « Merle » a été déposé. Des négociations sont engagées entre le promoteur et l'architecte sur le coût prévisionnel des travaux trop élevé pour le promoteur.

- L'abattage des arbres à « Merle » par la société « Unisylva » est en cours.
- M. le Maire informe les élus qu'il a signé chez le notaire l'acquisition de la « maison Thomas ». Celle de la « maison Cabantous » est en cours. Les travaux sont prévus fin 2022. Il y aura certainement la possibilité d'avoir un fond de concours de « Decazeville Communauté » pour la démolition et l'acquisition.
- M. le Maire informe les élus qu'il n'y aura pas de subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour 2021 pour l'opération d'aménagement de la route de la Prade. La demande sera renouvelée pour 2022. Le début des travaux est prévu en février ou mars 2022.
- M. le Maire averti l'assemblée que les démarches d'acquisition de l'immeuble de la poste suit son cours. France Domaine ne s'occupant plus des petites communes pour l'estimation des biens, la commune a fait appel à un professionnel pour qu'il puisse établir une estimation de la valeur du bâtiment, ainsi que pour la maison Ginestet. Des négociations pourront ensuite être engagées avec les propriétaires.
- Les travaux de mise en peinture des locaux du 3^{ème} âge par l'équipe technique municipale sont en cours.
- Suite à une panne du chauffage de l'école de Flagnac, le remplacement du compresseur va être effectué.
- M. le Maire doit rencontrer le Sous-préfet le 11 février 2022 à 9h pour lui présenter les opérations envisagées par la commune afin de demander des subventions de l'Etat. (Cœur de village : liaison N/S, Lotissement les Plaines à Agnac et l'Aménagement de la Route de la Prade).
- Le goûter à l'EHPAD qui devait avoir lieu le 27 janvier est annulé pour cas Covid.
- M. le Maire informe qu'une nouvelle directrice de l'établissement Sainte-Marie et un nouveau responsable de l'EHPAD de Flagnac prennent leurs fonctions.
- Le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron) est en train de géo-référencer les réseaux d'éclairage public. Le coût de la prestation est inclus dans le marché d'entretien.
- Monsieur le Maire informe les élus des modifications apportées par la loi « engagement et proximité » en particulier l'article 78 applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, avec comme impact l'obligation d'affichage et de publicité électronique des actes (délibérations) sous formes de liste. Idem pour les PV des réunions du conseil. Plus besoin de faire de compte-rendu. Seules les délibérations seront affichées.
- Les élus sont favorables à la mise en ligne de la parution de l'ordre du jour des conseils municipaux sur « panneau pocket » et sur le site internet de la commune.
- Réunion du comité des sages le 2 février à 20h et du conseil municipal des enfants le 5 février à 10h30.
- Rappel des dates des prochaines élections : Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022, et Elections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Fin de la réunion : 21h00

Fait à Flagnac le 25/01/2022

Le maire
P Tieulié